

# Rebondissement dans l'affaire Vasarely

Le TGI d'Aix a reconnu Pierre Vasarely, petit-fils de Victor Vasarely, seul titulaire du droit moral de l'œuvre de son grand-père. "À partir de ce jour, seul Pierre Vasarely est apte à dire si les œuvres sont originales, si leur exploitation est conforme à la volonté de Victor Vasarely et si elles peuvent être expo-

sées", selon l'avocate du petit-fils du peintre. Une bataille juridique oppose depuis plusieurs années des membres de la famille du peintre. La plupart des 1 300 œuvres dont Vasarely avait doté sa fondation ont disparu. Seules 42 pièces subsistent dans le bâtiment aixois (photo). ● METRO

